

RAPPORT – SÉANCE D'INFORMATION PUBLIQUE
DU 19 JANVIER 2026
(RÈGLEMENT N° 353)

Lieu : Restaurant Les Trois Boucs situé au 171, rue Principale Nord à Richmond

Objet : Dépôt du premier projet de règlement numéro 353 – Modifications réglementaires

1. Contexte de la séance

La Ville de Richmond a tenu une séance d'information publique afin de présenter le premier projet de règlement numéro 353, portant sur des modifications aux règlements municipaux numéro 108 et 334 en vigueur. Cette rencontre visait à informer les citoyens présents du contenu du projet de règlement, des changements proposés et à répondre à leurs questions.

2. Participants

La séance s'est tenue en présence du directeur de l'Urbanisme et de la Revitalisation, M. Francesco Cappai, ainsi que des membres du conseil municipal suivants :

- M. Kevin Stoddard, maire;
- M^{me} Lyne Nadeau, conseillère municipale;
- M. Paul Massé, conseiller municipal.

La rencontre a également réuni dix citoyens.

3. Présentation du projet de règlement numéro 353

Le projet de règlement numéro 353 a été présenté lors de la séance d'information par M. Francesco Cappai, directeur de l'Urbanisme et de la Revitalisation.

Lors de la séance, M. Cappai a procédé à la présentation détaillée des modifications réglementaires proposées. Il a également répondu aux questions et aux demandes de clarification formulées, tant par les citoyens présents que par les membres du conseil municipal, afin de faciliter la compréhension du projet de règlement.

Le projet vise à apporter des modifications réglementaires aux règlements suivants :

3.1 Règlement numéro 334 relatif à la démolition d'immeubles

Il est proposé de modifier l'article 27 « Contenu d'une demande d'autorisation à la démolition d'un immeuble » et l'article 40 « Contenu de l'avis » du règlement de démolition numéro 334 par l'ajout de paragraphes.

3.2 Règlement de lotissement numéro 109

Il est proposé de procéder à des remplacements de texte dans l'article 22 « Parcs, terrains de jeux et espaces naturels », les lettres a), b) et c), ainsi que dans l'article 24 « Règles de calcul ».

4. Conclusion

La séance d'information publique a permis de présenter de façon claire le contenu du premier projet de règlement numéro 353 aux citoyens présents. Les membres du conseil présents ont expliqué les modifications proposées et ont été disponibles pour répondre aux questions et aux commentaires formulés lors de la rencontre. La séance s'est déroulée dans un climat respectueux et informatif, favorisant la compréhension des changements réglementaires envisagés par la Ville de Richmond.